

**NOUS SOMMES
LA DGFIP**

**ENCORE 2000
SUPPRESSIONS
D'EMPLOIS A LA
DGFIP EN 2015 :
BONNE ANNEE!**

**NOUS SOMMES
LE SERVICE
PUBLIC
REPUBLICAIN**

Nous avons ces derniers temps assisté, et pour certains d'entre nous participé, aux manifestations de soutien à la liberté d'expression et de la presse, et de refus de la terreur, mais aussi aux démonstrations d'attachement au "vivre ensemble" à la française, caractérisé, entre autres, par le Service Public républicain, dont l'une des composantes essentielles par ses missions, ses compétences et son maillage territorial est la DGFIP.

Il n'est que temps de manifester le même émoi devant la situation, justement de la DGFIP, et du Service Public républicain juste et équitable, et de manifester notre volonté de les sauvegarder, alors que des décisions budgétaires, purement comptables et arbitraires, les assassinent un peu plus chaque année.

Rendons donc par ce tract, volontairement provocateur dans la forme, hommage à nos emplois disparus dans les Deux-Sèvres : 10 en 2015, 16 en 2014, 8 en 2013, 11 en 2012, 15 en 2011 etc... , à nos services supprimés (4 en 2015) , ou moribonds et en passe de l'être (services surchargés, en sous-effectifs, bientôt fusionnés, regroupés, régionalisés...) , à la proximité sacrifiée, à l'accueil du Public oublié, bref, au Service Public républicain abandonné.

Le Bureau FO-DGFIP 79

Les militants, le Bureau et les élus FO-DGFIP 79 remercient les agents de la DDFIP de la confiance qu'ils leur ont accordée lors des élections professionnelles de décembre 2014, permettant une progression en représentativité locale (mais aussi nationale!), ce qui a une influence sur le CDAS et le CHS-CT, le maintien du siège en CTL, et un gain de siège en CAPLA.

VOTRE CONFIANCE NOUS HONORE ET NOUS ENGAGE

**BULLETIN
D'ADHESION**

NOM :

N° d'agent :

GRADE + ECHELON :

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (FO-DGFIP)

Fait à

PRENOM :

ADRESSE MAIL :

QUOTITE TEMPS DE TRAVAIL : %

le

(signature)



- Coupon à renvoyer à Emmanuelle FEYRIT, P-CE de BRESSUIRE
- 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu (ou restituable en cas de non imposition)